



## CONVENTION D'ACCES DE VISITE DU CHATEAU DE MONTQUINTIN

Entre l'Association Sans But Lucratif « A MONTQUINTIN »  
ci-après dénommée « **L'association** »

Et le groupe / M. – Mme.....  
.....  
ci-après dénommé « **Le preneur** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le site des ruines du château de Montquintin sera ouvert au preneur et personnes qui

l'accompagnent, à la date du .....de ..... H à.....H

au .....de ..... H à.....H

moyennant un droit d'accès de **25,00 €**, correspondant à sa contribution à la réalisation de l'objet social de l'association.

**Le site de Montquintin est classé « Patrimoine exceptionnel de Wallonie » sous le contrôle de la Division du Patrimoine du Ministère de la Région Wallonne.**

1) Le preneur et le groupe auquel il appartient éventuellement, s'engagent à respecter les mesures de sécurité suivantes :

- Ne pas s'approcher à une distance de moins de 3 mètres des murs
- Ne pas pénétrer dans les zones de bâtiments, les caves ou les excavations.
- Ne pas organiser d'activité autre que des visites guidées ou des animations pédagogiques.
- Ne pas accrocher aux murs ni déployer de matériel ou d'installations fixes, même provisoires.
- Ne pas allumer de feu.
- Laisser les lieux en parfait état de propreté.

2) Le preneur confirmera à l'association la date de son occupation et le type d'activité projetée, au moins une semaine avant la date prévue.

3) Au terme de celle-ci, l'association se chargera d'un contrôle des lieux.

4) En cas de dégradation, l'occupant ne pourra remettre les lieux lui-même en état, mais s'engage à acquitter les frais d'une entreprise agréée par la Division du Patrimoine de la région Wallonne.

5) Le preneur déclare disposer des assurances utiles ou nécessaires à son organisation.

6) L'association décline toute responsabilité pour tout dommage ou accident quel qu'il soit, qui découlerait de l'état de ruine des lieux, ainsi que du non respect des règles d'occupation.

7) Par sa signature, le preneur déclare avoir pris connaissance des conditions de mise à disposition et être en possession d'un double des présentes.

Fait à ..... le .....

Signatures :

Pour l'association, un administrateur,

Pour le preneur,